

**REPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTE EGALITE FRATERNITE**  
**MAIRIE DE BASLIEUX-LES-FISMES**

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal – séance du 27 juin deux mil vingt-deux. Par suite d'une convocation en date du 21/06/2022, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie, le vingt-sept avril deux mil vingt-deux, à vingt heures, sous la présidence de : Lucie POLLET, Maire.

<u>Nombre de Conseillers</u>	
En exercice	11
Présents	10
Votants	10
Pour	10
Contre	
Abstention	
<b>Délibération n° 11-2022</b>	

Présents : FLORANCE Olivier, JACQUIOT Muriel, MAGNIEN Karine, Michel DEGRYSE, MARLOT fanny, HAUTIER Sandra, MIL-HOMENS Ticiano, Laura DEGRYSE

Excusé : ANDRÉ Jean-Philippe

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Madame Muriel JACQUIOT est désignée pour remplir cette fonction.

**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de fixer les redevances de la façon suivante :

2 € par an pour les vendeurs ambulants sans électricité,

5 € par an pour les vendeurs ambulants avec électricité.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à Baslieux-lès-Fismes,



LUCIE POLLET  
2022.07.04 08:56:13 +0200  
Ref:20220701\_1426  
Signature numérique  
le Maire

Le 1<sup>er</sup> juillet 2022,

Lucie POLLET

Lucie POLLET

Copie pour impression

Réception au contrôle de légalité le 04/07/2022 à 09h10

Référence de l'AR : 051-215100322-20220627-11\_2022-DE

Affiché le 04/07/2022 ; Certifié exécutoire le 04/07/2022

